

**Canada
Province de Québec
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci
M.R.C. de la Matawinie**

**Vendredi
14 octobre
2022
(14)**

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue le vendredi 14 octobre 2022, au lieu et à l'heure habituels. Sont présents, Mesdames, Messieurs, les membres du conseil suivants et formant quorum :

Julie-Anne Cousineau
Lucie Vignola
Chantale Perreault

Bertrand Taillefer
André Lafrenière

Est absent le conseiller Jacques Bourassa

Sous la présidence de Son Honneur la mairesse, madame Isabelle Parent.

La directrice générale, madame Chantal Soucy, est également présente.

Madame la Mairesse procède à l'ouverture de la présente séance et indique les procédures du déroulement de la soirée.

22-217

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola
Et résolu,

- Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que déposé.

Adopté unanimement par les conseillers.

22-218

3. Adoption des procès-verbaux du 6, 9 et 29 septembre 2022

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault
Et résolu,

- Que les procès-verbaux de l'assemblée du 9 septembre 2022 et des assemblées spéciales du 6 et 29 septembre 2022 soient et sont adoptés dans leur forme et teneur.

Adopté unanimement par les conseillers.

4. Rapport de correspondance et autres rapports

5. Dépôt du rapport financier

5.1 Dépôt des états financier comparatifs

6. Adoption des comptes à payer au montant de 85 242.30 \$

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu,

- Que la liste des comptes à payer au montant de 85 242.30 \$ soit et est adoptée telle que déposée et que soient et sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution;
- Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Adopté unanimement par les conseillers.

15343	Martin Pesant	906.22\$
15344	9144-1444 Québec Inc.	626.57\$
15345	Donald Maheu	91.87\$
15346	ADT Canada Inc.	232.19\$*
15347	Pascale Caquez	900.00\$
15348	Compo Recycle	52 779.50\$*
15349	C.R.S.B.P. des Laurentides	57.49\$*
15350	Fonds d'information sur le territoire	40.00\$*
15351	L'Union-Vie	3 544.90\$*
15352	Manoir de la Rivière Dufresne	2 816.25\$*
15353	MRC de la Matawinie	17 021.72\$*
15354	Municipalité de Saint-Charles-Borromée	15 593.33\$*
15355	Purolator	29.48\$*
15356	Rogers	195.47\$*
15357	Excavation Marcel Clark Inc.	1870.16\$
15358	Simpliciti	145.80\$*
15359	Société Canadienne des postes	912.96\$*
15360	SPCA Lanaudière Basses Laurentides	571.00\$*
15361	Syndicat Canadien de la Fonction Publique	808.05\$*
15362	Améric 125 Inc	626.28\$
15363	L'Ami du bûcheron	195.44\$
15364	André Robillard	109.23\$
15365	Beausoleil et Denis Inc.	4 077.66\$
15366	Bell gaz Ltée	2 233.79\$
15367	Brandt Tractor	149.83\$
15368	CDTEC Calibration	287.44\$
15369	Centre de liquidation Raynat Inc.	714.26\$
15370	Home Hardware	689.81\$
15371	Daniel Chalifoux	119.94\$
15372	Au coin de la Chaussure Enr.	185.00\$
15373	Richard Courtemanche	590.00\$
15374	Desjardins Huissiers de Justice Inc.	385.15\$
15375	EMRN	1 870.64\$
15376	Eurofins Environex	908.33\$
15377	Excavation Normand Majeau Inc.	5 428.88\$
15378	Les sables Fournel et Fils Inc.	875.88\$
15379	Victor Hamelin	17.47\$
15380	Husky Ltée	741.26\$
15381	Alimentation Patrice Tellier Inc.	69.17\$
15382	Journal Altitude 1350	740.70\$
15383	Juteau Ruel Inc.	157.52\$*
15384	Kenworth Montréal	186.47\$
15385	Kersia Canada Ltée	620.69\$

15386	Benoît Lagacé	61.27\$
15387	Librairie Martin Inc.	1 061.54\$
15388	Linde Canada Inc.	299.07\$
15389	Ferme Magi et Morin Inc.	196.10\$
15390	Martech	994.53\$
15391	Municipal Emergency Services	23 966.54\$
15392	Messer Canada Inc.	45.70\$
15393	MRC de la Matawinie	55.06\$
15394	Marquage Traçage Québec	7 369.90\$
15395	Municipalité de Chertsey	215.77\$
15396	Nord Musique	2 525.98\$
15397	Omnivigil Solutions Inc.	177.29\$
15398	Ozéro Solutions	4 331.10\$
15399	Patrick Morin	635.72\$
15400	Pétrole Pagé Inc.	4 218.93\$
15401	M. St-Amour et fils Inc.	601.89\$
15402	Pivin et Drapeau Inc.	232.25\$
15403	Planifitech Inc.	3 305.53\$
15404	Portes de garage Lapierre	1 092.26\$
15405	Promo Line Raiche	140.55\$
15406	R.M. Leduc & Cie Inc.	263.29\$
15407	Ralik	386.67\$
15408	Roy et Asselin Inc.	215.58\$
15409	Jonathan Ruffo	459.59\$
15410	Excavation Marcel Clark Inc.	2 486.21\$
15411	Sintra Inc.	3 769.41\$
15412	Chantal Soucy	90.32\$
15413	Sous-Poste de Camionnage	3 042.62\$
15414	SPI Santé Sécurité Inc.	124.15\$
15415	Staples professional Inc.	662.48\$
15416	Alexandre Verville	54.00\$
15417	Petite caisse	1 000.00\$
15418	Centre pédiatrie sociale matawinie	500.00\$
15419	Espace muni	90.83\$
15420	Excavation Normand Majeau Inc.	53 973.86\$
15421	MRC de la Matawinie	2 325.00\$
15422	Bell Canada	172.94*
15423	Compo-Recycle	1 233.39\$*
15424	EBI Environnement Inc.	9 408.46\$*
15425	Fortuna groupe conseil inc.	4 599.01\$*
15426	GDG Environnement	38 639.00\$*
15427	Groupe contant	28 511.22\$*
15428	Pitneyworks	280.66\$*
15429	Purolator inc.	52.16\$*

* Total des incompressibles : 85 242.30\$

Période de questions sur les finances

7. Règlements et avis de motion

Période de questions sur la réglementation

8. Administration et ressources humaines

22-220 8.1 Autorisation de signatures [n/d 208-132]

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise Madame Isabelle Parent, mairesse et Chantal Soucy, directrice générale a signer pour et au nom de la municipalité l'acte d'annulation de la vente pour taxes du lot 6 044 473.

Adopté unanimement par les conseillers.

22-221 8.2 Quote-part spéciale taxibus [n/d 114-241]

Considérant que le service de taxibus connaît un franc succès ;

Considérant que les projections d'achalandage d'ici la fin de l'année 2022 sont supérieures aux prévisions 2022 ;

Considérant que la MRC a autorisé une quote-part spéciale au montant total de 252 280 \$ réparti conformément au règlement 208-2019-1 aux municipalités

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise le paiement de la quote-part spéciale taxibus au montant de 2 325.00 \$ pour la municipalité Notre-Dame-de-la-Merci.
- Que la somme nécessaire soit prise à même le surplus accumulé non affecté.

Adopté unanimement par les conseillers.

22-222 8.3 Archives Lanaudière- renouvellement [n/d 114-300]

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la nomination de Madame Lucie Vignola, conseillère comme représentante auprès de l'organisme.

Adopté unanimement par les conseillers.

22-223 8.4 Centre de pédiatrie sociale – aide financière [n/d 114-400]

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise une aide financière de 500 \$ afin de soutenir l'organisme.

Adopté unanimement par les conseillers.

22-224

8.5 Travaux de toiture – caserne et toilette touristique [n/d 114-220]

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise les travaux de réfection du toit de la caserne et de la toilette touristique selon les soumissions reçues de la compagnie Vézina & fils au montant de 26 876.56 \$ taxes incluses pour la caserne et de 3 081.33 \$ taxes incluses pour la toilette touristique de la halte routière.
- La dépense sera affectée à la subvention du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur l'administration et les ressources humaines

9. Sécurité publique

(Rapport de Jacques Bourassa, conseiller) absent

22-225

9.1 Formation pompiers- 2023 [n/d 304-110]

ATTENDU QUE Le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

ATTENDU QUE Ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

ATTENDU QU' En décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit ;

ATTENDU QUE Ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

- ATTENDU QUE** Ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;
- ATTENDU QUE** La municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;
- ATTENDU QUE** La municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci prévoit la formation de 5 pompiers pour le programme Pompier I et/ou de 5 pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;
- ATTENDU QUE** La municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de la Matawinie en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault
Et résolu

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci présente une demande d'aide financière pour la formation de ses pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et transmette cette demande à la MRC de la Matawinie.

Adopté unanimement par les conseillers.

22-226

9.2 Employés municipaux – fin d'emploi [n/d 302-110]

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la demande de fin d'emploi de Monsieur Stéphane Dubreuil au poste de pompier lieutenant par intérim qui prend effet le 26 septembre 2022.
- Que le conseil municipal le remercie pour ses 26 années de bons et loyaux services.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur la sécurité publique

10. Travaux publics
(Rapport de André Lafrenière, conseiller)

22-227

10.1 Journalier – Chauffeur – opérateur – engagement [n/d302-100]

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci entérine l'embauche de monsieur Claude Côté à titre de *Journalier-chauffeur-opérateur*, poste permanent à temps plein, selon les conditions de la convention collective. M. Côté a débuté sa période d'essais ce vendredi 14 octobre 2022.

Adopté unanimement par les conseillers

22-228

10.2 Journalier – Chauffeur – opérateur – engagement [n/d 302-100]

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise l'embauche de monsieur Stéphane Dubreuil à titre de *Journalier-chauffeur-opérateur*, poste permanent à temps plein, selon les conditions de la convention collective. M. Dubreuil débutera sa période d'essais le lundi 24 octobre 2022.
- L'engagement de M. Dubreuil est conditionnel à l'obtention de sa classe 3 FM durant sa période d'essai.

Adopté unanimement par les conseillers.

22-229

10.3 Déneigement – contrat [n/d 401-111]

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accorde le contrat de déneigement pour une période de 2 ans à Paysagement Venne – déneigement pour la somme de 25 000 \$/année pour le secteur lac du Marcheur et secteur Domaine Montcalm.

Adopté unanimement par les conseillers.

22-230

10.4 Ministère des Transports – demande de subvention [n/d 208-150]

ATTENDU QUE Le conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE Le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE Les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

- ATTENDU QUE** Les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;
- ATTENDU QUE** Le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;
- ATTENDU QUE** La transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2022** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
- ATTENDU QUE** Le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;
- ATTENDU QUE,** Si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;
- ATTENDU QUE** Les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu,

- Que le conseil de la municipalité Notre-Dame-de-la-Merci approuve les dépenses d'un montant de 69 747.24 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté unanimement par les conseillers.

22-231

10.5 Travaux chemin Dufresne, Belvédère et lac Georges – dernier versement [n/d 401-111]

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accorde le versement de 6 333.09 \$ pour les ajouts de travaux et de 47 640.77\$ pour les retenues du contrat.
- Le directeur des travaux publics a approuvé la fin des travaux.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions des travaux publics

11. **Environnement et Hygiène du milieu**
(Rapport de Chantale Perreault, conseillère)

Période de questions sur l'environnement et l'hygiène du milieu

12. **Éducation, Famille, Aînés et loisirs**
(Rapport de Julie-Anne Cousineau, conseillère)

Période de questions sur l'Éducation, Famille, Aînés et loisirs

13. **Aménagement, urbanisme**
(Rapport de Bertrand Taillefer, conseiller)

22-232

- 13.1 **Demande de permis d'usage conditionnel UC-2022-08 – immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 6 419 203 du cadastre officiel du Québec; [Matricule-5920-58-5889]**

Attendu que le propriétaire a déposé une demande de permis d'usage conditionnel relativement à l'opération d'une résidence de tourisme dans la zone VD-11;

Attendu que la demande vise l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 6 419 203 du cadastre officiel du Québec;

Attendu que les membres du Comité consultatif d'urbanisme considèrent que la demande respecte les critères du Règlement relatif aux usages conditionnels numéro R-200;

Madame Isabelle Parent, mairesse, demande un temps de pause afin de permettre aux citoyens présents de poser des questions.

Aucune question

Pour ces motifs,
Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
et résolu

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la demande de permis d'usage conditionnel relativement à l'opération d'une résidence de tourisme dans la zone VD-11.

Adopté unanimement par les conseillers.

22-233

- 13.2 **Demande de permis d'usage conditionnel UC-2022-09 – immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 6 419 210 du cadastre officiel du Québec; [Matricule 5921-70-0108]**

Attendu que le propriétaire a déposé une demande de permis d'usage conditionnel relativement à l'opération d'une résidence de tourisme dans la zone VD-11;

Attendu que la demande vise l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 6 419 210 du cadastre officiel du Québec;

Attendu que les membres du Comité consultatif d'urbanisme considèrent que la demande respecte les critères du Règlement relatif aux usages conditionnels numéro R-200;

Madame Isabelle Parent, mairesse, demande un temps de pause afin de permettre aux citoyens présents de poser des questions.

Aucune question

Pour ces motifs,
Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau
et résolu

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la demande de permis d'usage conditionnel relativement à l'opération d'une résidence de tourisme dans la zone VD-11.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur l'aménagement, urbanisme

14. Promotion touristique et développement (Rapport de Jacques Bourassa, conseiller) absent

22-234

14.1 Club Motoneige – appui [n/d 114-500]

Attendu qu'une demande de tracé a été accordé par le MERN en 2021;

Attendu que le club demande des modifications mineures au tracé soit une déviation de 100 mètres à l'extrémité du sentier;

Attendu que le MERN considère que c'est une nouvelle demande et doit effectuer le processus de consultation prévu à cet effet;

Attendu que la Municipalité est en accord avec la modification;

Attendu qu'une consultation publique a déjà été effectuée dans ce dossier et que la modification est mineure;

Attendu que le club de motoneige fait face à une fermeture du sentier dès cet hiver;

Attendu que la motoneige est un apport économique essentiel pour la municipalité;

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci demande au Ministère de l'environnement et des ressources naturels de procéder à l'autorisation des modifications demandées afin de pouvoir ouvrir le sentier cet hiver le plus rapidement.

Adopté unanimement par les conseillers

Période de questions sur la promotion touristique et développement

15. **Art et Culture**
(Rapport de Lucie Vignola, Conseillère)

Période de questions sur les arts et la culture

Période de questions d'ordre générale

9h24 La conseillère Chantale Perreault quitte son siège (elle doit quitter la séance)

22-235

16. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu,

- Que la présente séance soit et est levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : 22-219, 22-221, 22-223, 22-224, 22-229, 22-230, 22-231.

Chantal Soucy, Directrice générale

18 personnes

Fin de la session à 21h25

Isabelle Parent, Mairesse

Chantal Soucy, Directrice générale